



Séparation, expulsion et garde d'enfants

Par **Bibiche72**, le **15/01/2023** à **17:34**

Bonjour,

Mon conjoint veut me mettre à la porte.

Nous vivons dans sa maison il est le propriétaire.

En a t-il le droit malgré la trêve hivernale ?

De plus, il veut absolument une garde partagée pour notre fils, ce que je refuse étant donné qu'il n'en fait pas sa priorité, il a mieux à faire....

Je m'occupe de notre fils jour et nuit.

Je suis en congé parental.

Non seulement il ne s'occupe pas plus que ça de son fils, même s'il est malade, mais en plus, il exerce une pression psychologique sur ma fille de 9 ans, et l'a déjà mordu au visage.

Puis je prétendre à une garde exclusive ?

Par **jodelariege**, le **15/01/2023** à **18:46**

bonsoir

vous pouvez demander mais c'est au final le juge aux affaires familiales qui décide dans l'intérêt des enfants

si le père demande la garde partagée le JAF estimera que le père fait sa priorité de son fils

il faut aussi apporter des preuves de la violence du père sur votre fille

Par amajuris, le 15/01/2023 à 20:54

bonjour,

comme vous utilisez le terme de conjoint qui est synonyme d'époux, pouvez-vous confirmer que vous êtes mariés ?

sinon, êtes-vous pacsés ou concubins ?

Salutations